



Vielle chaudière de 25 ans et facture de gaz élevée, qui paye ?

Par **Lilideaf21**, le **14/09/2010** à **11:29**

Bonjour, rnJ'ai une soeur qui vit dans une situation précaire et elle est locataire dans un appartement de moins de 80 m². La chaudière est vielle de 25 ans et le proprio n'a pas voulu la changer. Elle a reçu la facture de 1.000 € et elle a payé 600 €,mais manque 400 € donc le gaz lui a été coupé. Qui paye la facture du gaz et comment obliger le proprio à changer la chaudière ?rnrnMerci de votre réponse et à btt.

Par **fabienne034**, le **14/09/2010** à **12:39**

bonjour, le locataire peut faire changer la chaudière obsolète devant le tribunal rnrnpour tout savoir sur le bail d'habitation:rnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **14/09/2010** à **14:35**

Certes, elle peut en théorie, mais est-ce qu'elle pourra dans les faits, c'est une autre histoire. Il faut prouver que la chaudière n'est plus en état d'assurer un chauffage suffisant, il ne suffit pas de mettre sous le nez du juge ses factures.rnrnEst-ce qu'il s'agit d'un chauffage collectif ?